PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FESTIVAL DE MÉCLEUVES

Metz, le 27/08/2020

Le 29 mai 2020, la préfecture de la Moselle a été informée de l'organisation du festival de Mécleuves Terre de blues les 5 et 6 septembre 2020.

Les services de la préfecture ont alors précisé à l'organisateur que la tenue du festival serait à réexaminer au regard de la situation sanitaire du moment et compte tenu des mesures et prescriptions en vigueur pour les rassemblements de population.

Fin juillet 2020, les services de la préfecture ont sollicité l'obtention d'informations complémentaires, et le retour d'une fiche sanitaire, précisant les mesures prises pour assurer le respect des gestes barrières et la sécurité des participants.

Le protocole sanitaire a été réceptionné par mail à la préfecture le 25 août 2020.

L'organisateur et le maire de la commune ont été avertis par téléphone le 26 août 2020, qu'en l'état, le protocole sanitaire proposé ne permet pas d'assurer le respect des gestes barrières et n'est pas en conformité avec les dispositions du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, notamment sur le fait que les spectateurs soient en station debout sous un chapiteau.

L'organisateur a alors indiqué à la préfecture que l'adaptation du dispositif sanitaire ne permettrait pas économiquement la tenue du festival, et a pris la décision, de sa propre initiative, de l'annuler.

Pour rappel, les préfectures n'ont pas à autoriser les manifestations soumises à déclaration. Les services accompagnent les organisateurs d'évènements et les collectivités territoriales afin que leurs protocoles sanitaires répondent au respect de la réglementation en vigueur et des gestes barrières, dans un contexte sanitaire préoccupant qui incite à la responsabilité et à la vigilance.

Sensible aux difficultés rencontrées par les acteurs du secteur culturel, l'État a mis en place des mesures de soutien dédiées : https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels/Covid-19-les-mesures-de-soutien-pour-la-Culture-secteur-par-secteur

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Tél : 03 87 34 87 25
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle